



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

10/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux vingt et un, le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, NICOLAS Jocelyne et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, BOULAHYA Rachid, GANEE Roger,

Procuration : /

Absent(s)-excusé(s) : Madame AUSSENAC Laurie

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur POILLOT Jérémy

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2021_67 – Instauration d'une charge d'entretien des parties communes des logements communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.22421-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'entretien et le ménage des parties communes est une charge qui incombe à tous les occupants des logements communaux ;

Considérant que cette charge de ménage doit être réalisée en nature par les locataires ;

Considérant l'inaction chronique des différents locataires nécessitant l'intervention régulière de l'agent d'entretien communal ;

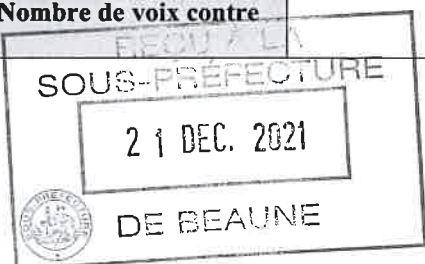
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'instaurer une charge de 10€ par mois/et par locataire à partir du 01 janvier 2022.

Article 2 : Cette charge comprend l'intervention hebdomadaire de l'agent communal en charge de l'entretien et les coûts d'électricité.

Article 3 : Un avenant au bail des locataires sera rédigé.

Nombre de voix pour	14	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire
Valérie HOSTALIER



